

REGLEMENT DES COURSES

TRAIL « L'OMU di CAGNA »

TRAIL « LA MONACCIA »

La MARCHÉ « U STRITTONU »

LES EPREUVES

Association U FURNELLU - Lotissement Susini - 20171 MONACCIA D'AULLENE, organise le Dimanche 13 Août 2017 le 3ème trail de l'OMU DI CAGNA, le 8ème trail LA MONACCIA et la 2ème marche U STRITTONU. Cette manifestation propose aux coureurs et marcheurs 3 distances en terrain varié.

Trail l'OMU DI CAGNA - 30km - D+ 1300m

Trail LA MONACCIA - 12 km - D+ 320m

Marche U STRITTONU - 9 km - D+ 200m.

Le départ et l'arrivée se font au City stade.

Attention : 2 barrières horaires sur le trail de l'OMU DI CAGNA, 3h15 pour la plaine du MONACO et 5h00 pour le retour sur GIANUCCIO

La marche est réalisée au profit de l'association France Alzheimer Corse du Sud

CONDITIONS GENERALES :

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

ADMISSIONS :

Les courses sont ouvertes aux hommes et femmes, âges de 20 ans au moins, pour le trail OMU DI CAGNA, et de 18 ans au moins pour LA MONACCIA, licenciés ou non. Selon l'article L213-3 les licenciés doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité.

Les autres doivent fournir un certificat médical, datant de moins de un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

LICENCES AUTORISEES :

Athlétisme compétition / entreprise / running ou d'un Pass'running délivré par la FFA. Licence, en cours de validité, délivré par la FFCO - la FFPM - la FFTRI, l'UNSS - l'UGSEL et UFOLEP.

INSCRIPTIONS :

Le quota de 100 coureurs pour le trail de L'OMU DI CAGNA, de 250 coureurs pour le trail LA MONACCIA et de 40 marcheurs pour la marche U STRITTONU entrainera la clôture des inscriptions.

Elles se réalisent sur le-sportif.com jusqu'au 10-08-2017 à 23h59

Montant des inscriptions :

OMU DI CAGNA- 25€ / LA MONACCIA - 20€ / U STRITTONU - 20€

Ces droits d'inscription prennent en charge les ravitaillements sur les parcours, avant, pendant et après la course (buffet), ainsi qu'un repas et un tee shirt.

Chaque inscription à la marche U STRITTONU permet de verser 5 € à l'association France Alzheimer Corse du Sud.

Inscriptions encore possibles le SAMEDI 12 Août 2017 de 15h00 à 19h30 au City

stade, moyennant un supplément de 5 €.

Pour la marche U STRITTONU uniquement, possibilité de s'inscrire encore le jour de la course de 07h15 à 08h00

POUR LES TRAILS, AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DES COURSES

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 12 Août 2017 de 15 h à 19 h 30 pour les 2 courses et la marche

Le dimanche 13 Août 2017 :

- de 7 h à 7h 40 pour le trail L'OMU DI CAGNA
- de 7h à 8h10 pour le trail LA MONACCIA
- de 7h à 8h20 pour la marche U STRITTONU

HORAIRES DE DEPART :

Départ du City - Stade :

- à 8 h pour le trail L'OMU DI CAGNA
- à 8h30 pour le trail LA MONACCIA
- à 8h45 pour la marche U STRITTONU

SECURITE :

Elle est assurée par deux médecins, six infirmières et une ambulance pompier. Un dispositif complémentaire est mis en place sur le massif de Cagna (voir carte sécurité). Les signaleurs sont équipés de téléphones et de radio, tous reliés au PC course.

Le participant s'engage à respecter le balisage, les bénévoles (merci à eux) et à porter secours à un concurrent en danger.

Des pointages sont effectués à des endroits stratégiques sur les 2 parcours (voir cartes).

Sur avis médical les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un coureur.

Le coureur qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard au poste de ravitaillement ou au signaleur le plus proche. Ces derniers informent le PC course.

Il sera autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Les bâtons sont autorisés pour les trails et la marche.

CONTROLE :

Le passage sur la ligne de départ est obligatoire et doit se faire avec tee-shirt et dossards bien visibles.

ATTENTION : Un sas de contrôle sera présent sur le site avant chaque départ, chaque coureur devra faire pointer son dossard et contrôler qu'il parte avec une réserve d'eau, 100 cl pour le trail de L'OMU DI CAGNA, et de 50 cl pour le trail LA MONACCIA, et des céréales. Sans ces éléments il ne pourra pas prendre le départ.

Plusieurs autres points de contrôle sont établis par l'organisation sur les parcours. 10 postes de signaleurs sur LA MONACCIA et 25 postes de signaleurs pour le trail de L'OMU DI CAGNA. Plusieurs bénévoles (merci à eux) assureront la régularité des épreuves et votre sécurité. (Voir cartes à l'affichage pour les différents postes de signaleurs, de pointages et de ravitaillements)

RAVITAILLEMENT :

Ravitaillement et points d'eau sont proposés sur les parcours.

CLASSEMENTS et DOTATIONS

Les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch seront récompensés ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie par des coupes ou lots.

ENVIRONNEMENT :

Le participant s'engage à respecter la faune et la flore traversée et à ne pas jeter bouteilles, gobelets ...etc. dans la nature mais à les déposer dans les zones de

ravitaillement.

DROITS D'IMAGE : Le coureur, du fait de son engagement, donne à l'organisation, un pouvoir tacite pour utiliser, dans le cadre de la promotion de l'événement, toute photo ou image. L'association U FURNELLU, interdit la commercialisation et la publication, sur toutes formes de support (presse, magazine, sites internet ...ou autres), même à titre gracieux, de toutes les photos ou vidéos prises à titre individuel lors de la course.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

CERTIFICAT MEDICAL : La loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, a été votée à l'Assemblée Nationale le 23 mars 1999. Ces dispositions obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition. L'aptitude est justifiée par un certificat médical, délivré par un médecin, suite à un examen médical. Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF doivent fournir un certificat médical en langue française (ou traduit en langue française)
Dans tous les autres cas, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, de moins de 6 mois, est exigé.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE : L'association organisatrice a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance en responsabilité garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres de s'assurer personnellement.

INDIVIDUELLE ACCIDENT : Chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaire par l'organisme de secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé (article L312-4 du code du sport)

REGLEMENT : L'engagement à l'une des courses implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le coureur s'engage à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

